



Personnel non titulaire : une précarité structurelle, un enjeu collectif majeur

La part des agents non titulaires en matière d'enseignement, d'encadrement et de recherche est en constante augmentation au sein des établissements, avec près d'un tiers des heures effectuées actuellement. Malgré son rôle de plus en plus important, cette catégorie de personnel reste soumise à une grande précarité.

Par le sous-secteur **AGENT·ES NON TITULAIRES**

Le personnel non titulaire occupe une place centrale dans le fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ESR). Qu'il s'agisse d'enseignants contractuels, d'ATER, de vacataires, de doctorants contractuels, ces collègues assurent une part croissante des activités d'enseignement, d'encadrement et de recherche et près d'un tiers des heures effectuées le sont par des non-titulaires. Leur contribution est indispensable, mais s'exerce trop souvent dans des conditions marquées par l'incertitude et la fragilité professionnelle.

Le personnel non titulaire n'est ni un acteur périphérique ni une variable d'ajustement.

DES STATUTS MULTIPLES, UNE MÊME PRÉCARITÉ

Les situations statutaires sont diverses*. Récemment, avec la loi de programmation de la recherche (LPR) de 2021, les contrats « LPR » sont venus allonger la liste des emplois précaires. Au total, près d'un quart des agents de l'ESR exercent aujourd'hui sous statut précaire, proportion en constante augmentation depuis dix ans.

La multiplicité des statuts génère des inégalités marquées : ATER difficilement renouvelables, absence de perspectives pour les contractuels, retards de paiement et droits sociaux inexistant pour les vacataires. À ces difficultés s'ajoute une pression souvent invisible qui dissuade de nombreux collègues non titulaires de s'exprimer ou de contester leurs conditions d'emploi : dépendance au renouvellement de contrat, absence de perspectives de carrière et crainte de représailles informelles, ainsi que rapports de type hiérarchique et mandarinal créent un climat de réserve et de vulnérabilité.

AXE PRIORITAIRE

Depuis plusieurs années, le SNESUP-FSU fait de la lutte contre la précarité un axe prioritaire de son action. Notre syndicat a par exemple publié en 2021, dans le cadre de la FSU, un rapport sur la précarité dans l'ESR, dressant un état des lieux précis et formulant une série de propositions concrètes.

* Encadrées notamment par la loi du 11 janvier 1984 et le décret du 17 janvier 1986 pour les contractuels de l'Etat, ou encore le décret du 29 août 1989 pour les enseignants contractuels.



La multiplicité des statuts sous lesquels exercent les agents non titulaires ne fait que renforcer les inégalités.

Au Cneser, il est intervenu à de multiples reprises pour dénoncer les effets délétères de la LPR, en particulier la création des contrats de mission scientifique et des chaires de professeur junior, dispositifs qui institutionnalisent la précarité et retardent l'accès à la titularisation.

En plus du travail d'accompagnement local, le SNESUP-FSU a également mené, depuis 2022, une campagne nationale sur les vacataires, soulignant l'urgence d'un cadre légal plus protecteur : contrat de travail effectif, rémunération revalorisée, et paiement dans des délais conformes au droit du travail.

Le SNESUP-FSU défend une approche globale de la résorption de la précarité et propose :

- un plan pluriannuel de création d'emplois titulaires répondant aux besoins réels des universités ;
- la transformation progressive des contrats récurrents en postes pérennes ;
- la garantie d'un paiement rapide et mensuel et le triplement de la rémunération de l'heure de vacation ;
- la protection sociale équivalente à celle des titulaires.

Le personnel non titulaire n'est ni un acteur périphérique ni une variable d'ajustement. Notre syndicat le représente et l'associe pleinement à ses actions. Son adhésion et son implication renforcent la capacité collective du syndicat à défendre un modèle de statut de l'enseignement supérieur fondé sur la stabilité, la reconnaissance professionnelle et la solidarité entre tous les agents. ■

